été à perpétuité. Marie Michel fut acquittée comme ayant agi sans discernement

Deux ans après, Marie Michel, prise de remords, nomma être la seule coupable. Ce sont ses aveux réitérés qui motivent aujourd'hui sa comparution devant la cour d'assises de Rioom sous l'inculpation de faux témoignage

Depuis huit heures et demie, une foule nombreuse stationne sur la place Desaix. C'est le jour du marché et les paysans sont rassemblés devant la grille de la prison d'où Marie Michel sortira pour se rendre au palais de justice.

A neuf heures, la porte s'ouvre et Marie Michel paraît, escortée de deux gendarmes qui lui frayent une route au milieu d'un flot de gens qui se pressent sur son passage et la regardent curieusement. Elle traverse la foule en cachant sa figure sous son mouchoir.

A l'audience, Marie Michel prend place au banc des accusés, vêtue d'un jersey violet et d'une jupe noire ; elle tient constamment un mouchoir sur ses yeux.

Devant elle se tient son avocat, Me Buisson, et l'avocat de Cauvin, Me Decori Me Roche se portera partie civile au nom du frère de Mme Moutiet contre lequel au cours des débats certaines accusations pourraient se produire.

Après la lecture de l'acte d'accusation et après les formalités légales, on procède à l'appel des témoins.

Interrogatoire de Marie Michel

Le président, M. Fauchery, donne aux témoins l'ordre de se retirer et l'interrogatoire de Marie Michel commence. Celle-ci, placée au milieu du prétoire, joint les mains et baisse les yeux pendant que le président rappelle ces bons antécédents et refait l'historique du procès de Cauvin. De temps en temps, il est interrompu par les sanglots de l'accusée qui, tantôt debout, tantôt assise, paraît être en proie à une vive agitation.

Marie Michel persiste à se déclarer seule coupable du crime. L'avocat général donne lecture des précédentes dépositions de Marie Michel devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, lorsqu'elle fit condamner Cauvin.

L'audience est suspendue.

Riom, 3 mars.

A la reprise de l'audience, Marie Michel raconte comment elle s'est décidée à dénoncer comme auteur du crime, sur les conseils d'un prêtre auquel elle se confessa. Elle raconte ensuite d'une voix entrecoupée par les sanglots comment elle a accompli le crime.

Dans la matinée, elle avait eu une vive discussion avec sa maîtresse, qui l'avait maltraitée au sujet d'une cuvette cassée. Marie s'est décidée à se venger, quand sa maîtresse serait couchée.

A 8 heures, Mme Moutiet monta à sa chambre, Marie, vêtue seulement d'une chemise et d'un jupon attendit le moment propice.

Le président — Racontez la scène du crime ?

Marie Michel — J'ai ouvert la porte, je me suis précipitée sur elle, j'ai mis les deux genoux sur la poitrine et mes deux pouces dans la bouche, j'ai attendu que la mort arrive. (mouvement)

Le président. — Que vous a-t-elle dit ?

Elle m'a dit petite ingrate après les services que je t'ai rendus tu veux m'ôter la vie ! (sensation).

Incident

Un incident poignant se produit alors.

Le président veut que Marie répète ces paroles les pouces dans la bouche, mais l'accusée, en sanglotant, refuse absolument. Le président n'insiste pas et Marie dit qu'elle ne met ses pouces dans la bouche que la matinée qui après que celle-ci lui eut fait des reproches.

Le Président dit que les constatations médicales ont démontrées que la victime avait été étranglée et on a relevé de nombreuses contradictions dans les déclarations de l'accusée qui répond qu'elle a pu faire cirer et persiste à affirmer qu'elle a tué seule sa maîtresse.

La suite des débats est renvoyée à demain.

LES CAISSES DE SECOURS

des ouvriers mineurs et des Compagnies

(D'un correspondant)

Paris, 3 mars.

Dans son audience de lundi, la Cour de Cassation a débouté la compagnie de ses prétentions d'administrer la caisse de secours des ouvriers mineurs La décision de la Cour de Douai maintenant l'arrêt du tribunal de Béthune au sujet du tirage au sort des administrateurs sortants — décision qui avait été déférée à la Cour de Cassation — est confirmée. Enfin les élections des administrateurs favorables à la compagnie ont été annulées.

Nos amis Basquet, Tison, Buleux restent administrateurs. C'est un grave échec pour la compagnie et un véritable triomphe pour les ouvriers. Il n'y a donc pas des juges qu'à Berlin !

Les mineurs du Pas-de-Calais seront heureux d'apprendre la sentence de la Cour de Cassation qui met fin à un scandaleux abus de pouvoir

Avec eux, nous nous réjouissons de cette solution.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

IMMENSE INCENDIE

Paris, 3 mars.

A la dernière heure un violent incendie vient de se déclarer dans le magasin de décors du théâtre de l'Ambigu-Comique. Le feu menace les maisons voisines. Les pompiers organisent les secours. L'émoi est grand dans le quartier.

On ne signale aucune victime.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 3 mars.

On ignore le sort des généraux Dabormida, Armondi, Albertone, le général Eliéna est légèrement blessé.

L'*Opinione* dément que les Abyssins se soient emparés d'Adigrat, mais on croit qu'Adigrat est évacué

CONFÉRENCE SOCIALISTE

A BORIGNIES

Dimanche dernier, les citoyens Marcel Sembat, député de la Seine, et Bouchin du Parti ouvrier, ont donné dans cette commune une conférence qui a obtenu un très vif succès.

Nos amis ont été reçus à la gare par une nombreuse délégation ouvrière qui musique et drapeaux en tête, les a conduit à la salle Ricart.

Après quelques instants de repos, la réunion a commencé sous la présidence du citoyen Bonnardel, assisté des citoyens Prévost et Dernicourt.

C'est le citoyen Sembat qui a le premier la parole.

Durant une heure, le vaillant député de la Seine a tenu sous le charme de sa parole éloquente et persuasive le nombreux auditoire qui ne lui a pas ménagé les applaudissements.

En termes énergiques il a fait le procès de l'opportunisme digne continuateur des gouvernements de réaction.

Il a montré ces pseudo-républicains agissant au service des exploiteurs toutes les forces gouvernementales aux dépens du Prolétariat en travail d'émancipation. La bourgeoisie capitaliste a marqué son règne par des mesures qui rappelle en le comportant le confiscateur :

Les 35.000 fusillés de la semaine sanglante les déportations en masse plus près de nous, le massacre de Fourmies, les dragonnades de Drocourt, les décembrisades à Paris la fermeture de la Bourse du Travail, le régime de Terreur inauguré par Casimir-Dupuy, la guerre aux syndicats, les militants pourchassés, traqués comme des bêtes fauves, enfin tout récemment la mise hors le droit de 500.000 travailleurs des chemins de fer etc. etc.

Puis le Sénat se mettant résolument en travers des quelques réformes votées par la Chambre et sapant le ministère qui affirme sa volonté de marcher dans la voie démocratique

Mais contre la protection, l'impunité accordées jusqu'aux derniers temps aux financiers de haut vol du Comptoir d'escompte, de l'Union générale, de la Banque des chemins de fer, du Panama, des chemins du Sud, etc. L'épargne et la richesse publiques mises en coupe réglée par les flibustiers dont un certain nombre siègent sur les bancs de la Chambre et du Sénat

Et les conventions avec les compagnies des chemins de fer, qui coûteront à notre pays quelques beaux millions, grâce à la complicité de l'ancien ministre Baynal.

Pour renverser les obstacles que la Prolétariat rencontre sur sa route et qui retardent l'heure de son émancipation, les ouvriers conscients de leur force doivent poursuivre sans relâche l'œuvre d'organisation entreprise et qui a déjà donné de si beaux résultats.

L'organisation sur le terrain professionnel et comme complément groupement sur le terrain politique Que leur action soit de tous les instants, qu'ils n'oublient pas que les adversaires essayent par tous les moyens de reconquérir les positions que nous leur avons enlevées.

C'est enfin par l'union de tous les exploités que nous arriverons à la victoire dont les élections de Mai seront le prélude.

Sembat parle ensuite du conflit qui s'est élevé entre la Chambre et le Sénat et montre comment cette dernière travaille à sa propre disparition. D'un bout du pays à l'autre le même cri d'indignation monte du sein des foules à l'adresse des gâteux du Luxembourg. Les jours des réactionnaires du Sénat sont comptés dit Sembat et si ces invalides de la politique veulent la bataille nous l'acceptons, sûrs d'avoir avec nous la majorité du pays.

Incidemment Sembat parle du ridicule procès intenté par Rességuier à Jaurès, à la *Petite République* et à la *Dépêche* Il en profite pour stigmatiser la conduite de ce singulier magistrat qui, retranché derrière son comptoir où il rend ce qu'il appelle la justice, en profite pour insulter Gerault et Jaurès accusant celui-ci d'avoir fomenté la grève, quand au contraire on sait quel rôle de pacificateur le vaillant député du Tarn a joué dans le conflit de Carmaux.

L'orateur touche un mot de la Verrerie ouvrière et rend hommage au Prolétariat qui a su donner au monde du travail un si admirable exemple de solidarité.

Dans une péroraison magnifique Sembat a incité l'auditoire à hâter par son activité l'avènement de la République sociale ! ont salué la péroraison de Sembat.

C'est accompagné de nombreux camarades que notre ami quitte la salle pour aller prendre quelque nourriture avant de rejoindre à Douai le train qui doit le ramener dans la nuit à Paris

La fin à demain.

Les Votes de nos représentants

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins sur :

1° L'amendement de MM. Armez et Bourgeois à l'article 2 du projet de loi relatif aux fraudes dans le commerce des beurres, ainsi conçu :

« La margarine ainsi définie ne pourra dans aucun cas être additionnée de matières colorantes. » (La Chambre a adopté par 392 voix contre 115.)

Ont voté *pour* : MM. Adam, Cochin, Dussaussoy, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Jonnart, Lemire, de Montalembert, Plichon, Ribot, Taillandier et le citoyen Defontaine.

Ont *voté contre* : MM. Carpentier-Ruibourg, Coget, Dron, Dubois, Iung, Lepez, Michau, Sever, Sirot-Mallez, Weil-Mallez et les citoyens Guesde, Basly et Lamendin.

Se sont *abstenus* : MM. Dansette, Le Gavrian, Hayez, Loyer, Rose.

2° L'amendement du citoyen Basly, interdisant également la coloration des beurres. (La Chambre a repoussé par 358 voix contre 139).

Ont voté *pour* : Basly, Guesde, Lamendin et MM. Iung et Sever.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Carpentier-Ruibourg, Cochin, Coget, Dansette, Dubois, Dussaussoy, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

Se sont abstenus : MM. Dron, Hayez, Rose.

3° Le premier paragraphe de l'article 3 du projet de loi relatif aux fraudes dans le commerce des beurres, ainsi conçu :

« Il est interdit à quiconque se livre à la fabrication ou à la préparation du beurre, de fabriquer et de détenir dans ses locaux et dans quelque lieu que ce soit de la margarine ou de l'oléomargarine, ni d'en laisser fabriquer et détenir par une autre personne dans les locaux occupés par lui. » (La Chambre a adopté par 450 voix contre 54).

Ont voté pour : le citoyen Guesde, Basly, Lamendin, Defontaine, Adam, Carpentier, Ruibourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Dubois, Dussaussoy, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Iung et Sever.

Se sont *abstenus* : MM. Hayez et Rose.

M. Boudenoot, retenu à la commission du budget, n'a pris part à aucun de ces votes.

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

(De nos correspondants particuliers)

GRÈVE DE MINEURS

OSTRICOURT, 3 mars.

Lundi soir les grévistes ont tenu une réunion à Oignies, salle Dupare. On comptait environ 400 personnes.

M. Evrard y a pris la parole disant qu'en présence du résultat du vote de dimanche dernier, les mineurs d'Ostricourt ont, après avoir décidé la continuation de la grève, le devoir de la soutenir.

Il est regrettable, dit l'orateur, qu'une entente n'ait pu s'établir, car de part et d'autre on eut préféré la conciliation.

En terminant, M. Evrard fait appel à la sagesse des grévistes et annonce que des listes de souscriptions vont être lancées dans tout le bassin houiller du Pas-de-Calais.

Le travail

La nuit de lundi à mardi a été très calme ; aucun incident à signaler et le chiffre des descentes est sensiblement le même que celui de la veille.

Les grévistes sont toujours animés d'un esprit de résistance.

***

La grève des mines d'Ostricourt vient d'entrer dans une phase aiguë.

Depuis le vote de dimanche dont les opérations ont été reconnues justes par l'exploitant et dans lequel 428 voix contre 62 se sont prononcées pour la grève la compagnie est aux abois, elle se livre à un véritable racolage ; des 5 heures du matin tous les employés sans distinction de grades, depuis M. l'agent général jusqu'au dernier des boute-feu font patrouille, ils vont chercher les ouvriers à domicile et cherchent à les décider par tous les moyens possibles, à reprendre le travail.

Le matin à chacune des fosses on voit arriver une troupe de 25 à 30 ouvriers, ces hommes sont flanqués d'agents en chapeau haut de forme et précédés de deux gendarmes qui ouvrent la marche. Ce déploiement de forces est absolument inutile, jamais un gréviste n'a songé à s'opposer à cette triste et écœurante besogne la plupart des ouvriers racolés ne sont que des invalides, des vieux ouvriers et quelques jeunes, pour la plupart blessés, incapables de trouver du travail ailleurs ou en mot se plient à toutes les exigences.

La Compagnie a voulu induire le public en erreur en disant que son contingent n'est que de 500 ouvriers, au vote de dimanche 520 grévistes étaient présents et plus de 60 n'avaient pu y assister. Les descentes que la compagnie accuse journellement ne sont que des inventions contre lesquelles tous les grévistes protestent

Un peu plus de vérité, messieurs, s'il vous plaît.

Un groupe d'ouvriers

LES SCANDALES DE LENS

LENS, 3 mars.

Malgré le vif désir que nous avions de ne plus parler des malpropretés constatées dans la gestion municipale du maire révoqué Wagon nous nous voyons obligé de signaler encore aujourd'hui de nouvelles irrégularités.

Cette fois, ce n'est plus directement le maire qui est incriminé, mais M. Obert, le piqueur des travaux de la ville qui aurait, par négligence, laissé sans être payées quantité de concessions dans le cimetière communal. C'est ainsi que l'on cite dix-neuf personnes qui doivent entre elles *deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs* pour prix de terrains dans le cimetière.

Les arrêtés ne sont pas pris, c'est pourquoi les concessionnaires ne peuvent se libérer.

L'administration supérieure, émue de cette situation, a fait ouvrir une enquête qui a permis de constater que M. Obert est, en cette circonstance, d'une négligence impardonnable.

Disons aussi que plusieurs irrégularités graves ont été relevées.

On recherche toujours qui a plus détourner les fonds recueillis pour l'institut antituberculeux de Lille On accuse maintenant certains agents de police, mais rien n'est prouvé.

G. DUBUS.

AUX VERRIERS DU NORD

DENAIN, 3 mars.

La Chambre syndicale des verriers de Denain prévient les sociétaires en retard de cotisations qu'une amnistie vient d'être votée pour la région du Nord. Tous les retardataires sont donc à jour de leurs cotisations ordinaires et extraordinaires jusqu'au 1er mars.

Seules les dettes pour le *journal*, le versement de *un franc* pour l'impression des brochures du congrès et la tournée de propagande, ainsi que la dette de 27 francs consacrée à la libération de l'achat de la Verrerie aux Verriers-ne sont pas amnistiées.

Confiante en l'esprit de solidarité qui anime les verriers de Denain, la Chambre syndicale prévient ceux qui ne rempliront pas ces conditions, qu'ils seront considérés indignes d'appartenir à la puissante Fédération des verriers et fixe la date du 15 mai comme dernier délai. Les retardataires auront à se prononcer, s'ils veulent continuer à adhérer à l'organisation qui les fassent leur devoir.

Ceux qui ne se sont pas présentés à cette date seront déchus de leurs droits de syndiqués, leurs noms seront signalés au citoyen Bonnardel, secrétaire des verriers du Nord, qui les fera parvenir au siège de la Fédération, qui les livrera, par le moyen des manifestes, aux syndicats, ou à la publicité du *Réveil des Verriers*.

Le syndicat, comptant sur l'esprit de fraternité de tous ses membres, espère qu'il n'aura pas à employer ses mesures d'extrême rigueur et adresse, à tous, un salut fraternel. Vive l'union ouvrière !

Le Syndicat.

LETTRE OUVERTE

Nos amis Louis Dupied et H. Ghesquière, conseillers généraux de Lille se sont rendus, vendredi dernier, vers onze du matin, à l'hospice des Vieux-Ménages pour visiter cet établissement hospitalier.

Comme ils ont été catégoriquement mis à la porte par l'économe sous le prétexte qu'ils n'avaient pas d'autorisation spéciale de l'Administration des hospices, nos deux conseillers socialistes ont résolu d'envoyer au Préfet et aux Administrateurs des hospices la protestation suivante :

Monsieur le Préfet,

Messieurs les Administrateurs,

Ayant cru devoir nous rendre, sur la demande d'un certain nombre d'hospitalisés, à l'hospice François de Paes, pour y faire une enquête sur des abus signalés dans la presse, nous avons été reçus d'une singulière façon par l'Econome qui, prévenu depuis la veille de notre visite, nous attendait vendredi dernier à onze heures du matin.

Nous lui avons demandé, très poliment, la faveur de visiter l'établissement, sous autorisant de notre titre de mandataire pour mieux caractériser l'importance de cette visite.

Il nous a répondu qu'il ne pouvait pas nous laisser visiter l'hospice sans l'autorisation de l'Administration, le règlement obligeant les parcriers à cette mesure administrative

Nous lui avons fait remarquer que nous n'étions pas précisément de simples particuliers et que nous considérions que notre devoir d'élus était de visiter les établissements hospitaliers pour en contrôler l'administration et en étudier le régime pour tenter de le réformer au besoin ; que d'ailleurs l'autorisation que nous avions reçus naguère de visiter l'hospice général devait nous dispenser de faire chaque fois pour chacune de nos visites une demande d'autorisation spéciale et être pour vous, par conséquent, une autorisation implicite de visiter tous les hospices de la ville.

Rien n'y a fait, l'Econome s'est retranché vigoureusement derrière le règlement, nous avons été impitoyablement éconduits.

Nous avons été très surpris d'une telle réception et nous nous sommes promis de protester auprès de vous, messieurs, dans l'espoir que dorénavant l'autorisation sera accordée aux mandataires du suffrage universel sans que ceux-ci soient tenus d'en faire chaque fois la demande à votre administration ; il suffira croyons-nous qu'ils aient manifesté leur intention une fois pour toutes de visiter à leur aise, aux heures du jour qu'ils leur plaira de choisir les établissements hospitaliers.

Dans cet espoir, veuillez agréer, etc.

H. GHESQUIÈRE, Louis DUPIED.
Conseillers généraux de Lille.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

POUR RIRE UN BRIN

Le Saint-Esprit n'est pas content de ce qui se passe à Roubaix. Hier matin, il a appelé sous le porche de Saint-Martin ses deux secrétaires dans la ville des socialistes et il leur a dit :

— « Au nom du Père et du Fils, écoutez ceci mes petits pigeons :

« Prenez cette plume de ma queue ; taillez-la et envoyez un défi à ces satanés collectivistes qui troublent le repos de la Trinité Reboux-Motte-Deschamps.

» Mais comme le denier de notre concierge Saint-Pierre est de plus en plus appauvri, arrangez-vous de façon à faire payer par les socios les frais de la réunion contradictoire que vous les forcerez d'organiser et dans laquelle je viendrai vous *combler de mes feux les plus doux*... comme dans le cantique

« C'est dit ! Allez mes pigeons et ne négligez pas l'orthographe ! »

Les pigeons prirent leur essor non sans avoir préalablement frotté leur bec contre celui de la colombe à Marie et à peine arrivés à leur pigeonniers, ayant taillé la plume divine, ils traceront les deux poulets suivants :

Roubaix, le 2 mars 1896.

Messieurs les chefs du Parti socialiste,

Depuis quelque temps vous attaquez dans vos journaux les démocrates chrétiens de la pire manière (*sic*). Il est temps de faire bonne justice de toutes ces injures et pour cela nous vous prions d'organiser une réunion publique et contradictoire à l'Hippodrome de Roubaix, dans le plus bref délai possible.

Ordre du jour :

Explication de votre programme.

Explication du notre.

Veuillez nous faire connaître les conditions et nous y inviter par lettre le plus tôt possible. (*sic*)

Il est pas possible pour vous de reculer car vous organisez des réunions contradictoires toutes les semaines, alors vous ne pouvez vous dérober à celle-ci.

Vous êtes libre ensuite de nous le nommer de choisir parmi vos meilleurs orateurs pour y parler.

Des démocrates chrétiens.

Mais, fils de Dieu, si nous organisons des réunions contradictoires toutes les semaines pourquoi n'en profitez-vous pas pour venir dénier vos patenotres ?

Il vous faut une réunion spéciale pour vous et le Saint-Esprit alors ?

En ce cas, l'hippodrome ne serait-il pas trop vaste ?

C'est égal on voit bien que vous êtes inspirés d'en haut car vous entendez directement à donner des ordres...

Attendez un peu !

***

La deuxième lettre est adressée au citoyen Siauve-Evausy.

La voici :

Roubaix, le 3 mars 1896.

Monsieur Siauve-Evausy.

Nous vous mettons au défi d'organiser pour le dimanche 15 mars, à deux heures de l'après-midi, une grande réunion publique et contradictoire à l'Hippodrome de Roubaix et d'y inviter par lettres les démocrates chrétiens.

Vous serez absolument libres (*sic*) de choisir vos orateurs autant que nous voulons l'être (*sic*).

Veuillez nous faire connaître les conditions, le temps que chaque orateur pourra parler, etc...

Nous livrons à la publicité la présente lettre de cette manière les œuvres pourront juger de quel côté sont leurs troupiers. (*sic*)

Des démocrates Roubaisiens.

N'est-ce pas que si le Saint-Esprit n'est pas servi avec esprit il l'est avec zèle !

Quels pourfendeurs que ces démocrates chrétiens ! Ils n'ont oublié qu'une chose : signer leurs élucubrations.

Et puis que dites vous de ce défi ? Ça vous sent son dom Quichotte céleste d'une lieue.

Et cette générosité qui les pousse à nous laisser libres (*sic*) de parler deux minutes ou 24 heures !

Comme c'est beau le christianisme appliqué comme emplâtre à la démocratie !

Nous serions des ingrats si nous restions insensibles à tant d'égards. Aussi comme nous n'avons pas de temps à perdre nous transmettons les lettres de ces messieurs à l'« incontestable » orateur Branquart qui se fera certainement un plaisir d'organiser la réunion demandée et de verser, à cet effet, les 200 fr. exigés par le propriétaire de l'Hippodrome.

L'éminent Maire II n'hésitera pas à faire ce sacrifice. Les démocrates chrétiens le rembourseront ... en indulgences plénières.

Si comme tout nous porte à le croire « l'incontestable » Branquart accepte de mesurer sa fumisterie avec celle de nos correspondants anonymes, il y aura certainement foule ce soir-là à l'Hippodrome et les rates roubaisiennes pourront s'en donner à ventre débontonné.

Allons ! la bataille électorale promet d'être joyeuse. Préparons-nous à rire un brin !

L. D.

Accident de tramway

Mardi après-midi, vers quatre heures et demie, un accident s'est produit à l'angle des rues de Mouveaux et de l'Ouest. Le car a tamponné une voiture à deux chevaux, conduite par Angelus Vandenberie, 50 ans, domestique au service de M. Piquet, marchand de paille, rue Meyer-Leer.

Le choc a été assez violent. Une bordure du châssis du car a été brisée. Le timon de la voiture du marchand de paille a subi le même sort. Outre ces dégâts matériels, Vandebeuderie a été blessé au côté droit. Le docteur Feuoner qui lui a donné des soins a déclaré qu'un repos de quinze jours serait nécessaire pour sa guérison.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités de l'accident. Suivant certains témoins le « watman » n'aurait pas corné comme il est réglementaire de le faire avant d'arriver au coin de chaque rue. Selon d'autres c'est Angelus Vandenberie qui est responsable. Il aurait donné une allure trop rapide à son attelage et ne serait pas parvenu à l'arrêter en temps pour éviter l'accident.

Une affaire de mœurs

Depuis plus d'un an, un mandat d'arrêt était décerné par le Parquet contre le nommé Hippolyte Prudence, débardeur, âgé de 14 ans.

Cet individu est sous l'inculpation de graves affaires de mœurs qui se seraient passées rue Magenta, où il demeurait auparavant

Hippolyte Prudence était allé demeurer à Tourcoing. Lundi soir, étant venu à Roubaix il a été rencontré place de la gare par l'agent de sûreté Gautier qui l'a immédiatement arrêté.

Union électorale républicaine socialiste

La 12e section de l'Union se réunira ce soir, à 8 heures, à son local, estaminet Mention, angle des rues Blanchemaille et de la Redoute.

Trousseau de clefs trouvé

Un trousseau de clefs a été trouvé hier dans la rue Pierre-de-Roubaix, entre la rue des Longues-Haies et la rue Bernard. La personne qui l'aurait perdu peut le réclamer à l'estaminet Vanandruel, rue de l'Ommelet, 28.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre le décès du jeune fils de notre ami Aimé Morel.

Nous adressons à ce dévoué camarade l'expression de nos sentiments de condoléance.

Les obsèques purement civiles auront lieu le jeudi 5 courant à 3 heures de l'après-midi.

Réunion à la maison mortuaire, rue de Bouvines, 87.

Mort à l'Hospital

Lundi dans l'après-midi on admettait à l'hôpital le nommé Emile Naumoir, âgé de 58 ans, qui était tombé inanimé rue de la Paix.

Malgré les soins dont il fut entouré le malheureux y expirait hier, à 8 heures du matin à la suite d'une hémorrhagie cérébrale

FEUILLETON N° 21

LA GRANDE FLIBUSTE

PAR

PAUL DUPLESSIS

PREMIÈRE PARTIE

LE CHEVALIER DE MORVAN

— Oh ! ça, c'est différent ; comme nous n'allons en France que pour gagner de l'argent, je préférerai alors les grandes villes aux grandes routes. L'argent passe avant tout.

Le jeune homme soupira et convint en lui-même qu'Alain ne manquait pas de bon sens et parlait fort bien.

De Morvan, après avoir ordonné au Bas-Breton de lui faire préparer un modeste dîner, venait de remonter chez lui, quand un coup frappé à la porte de sa chambre lui annonça une visite : le gentilhomme, n'attendant et ne connaissant personne, crut à une erreur : il cria toutefois : Entrez !

XI

Une bonne affaire

L'étonnement de de Morvan fut grand lorsqu'il vit apparaître le maquignon Mathurin.

— Vous, ici !

— Dame ! pourquoi donc pas ? Vous m'avez crié d'entrer et me voilà.

— Parbleu ! reprit de Morvan après avoir réfléchi, je ne suis pas fâché, en y songeant, du hasard qui vous amène.

— Bien obligé. Seulement ce n'est pas, comme vous semblez le croire, le hasard qui a conduit mes pas. J'ai une affaire à vous proposer.

— Nous reviendrons tout à l'heure à cette affaire. Avant tout, il m'importe de savoir qui vous êtes et quel intérêt vous avez à jouer le rôle de maquignon, car je suppose que vous m'accordez assez de perspicacité pour ne pas me croire la dupe de votre travestissement.

— Allons donc ! répondit Mathurin en accompagnant ces paroles d'un gros rire, je vois que votre domestique Alain m'a noirci dans votre esprit. Et qui diable voulez-vous donc que je sois ? me prends déguisé et voyageant incognito ? Hélas ! mon cher monsieur, je ne suis que trop bien un pauvre maquignon, et la preuve, c'est que je viens justement pour vous offrir de vous acheter votre cheval ?

Le visage de Mathurin respirait une telle bonhomie et sa parole une si grande franchise, que de Morvan se sentit étranglé.

Toutefois, ne voulant pas paraître céder tout de suite, il reprit :

— Le rare courage que vous avez montré en m'accompagnant dans l'expédition que nous avons faite ensemble, pour essayer de sauver le navire échoué sur les roches de Penmark, puis la manière bizarre dont vous vous êtes ensuite éloigné démentant la position que vous vous donnez.

— Je conseils à recevoir une volée de coups de bâton si je vous comprends ! répondit Mathurin en éclatant une seconde fois de rire. Ils sont jolis tout de même vos raisonnements ! Et pourquoi donc un maquignon, je vous prie, n'aurait-il pas, tout comme un autre homme, de la pitié et du courage au cœur ? Dame, je me suis dit, puisque ce gentilhomme joue sa vie pour porter secours à de malheureux naufragés, je ne vois pas trop ce qui m'empêcherait de l'imiter et de risquer un peu aussi ma peau ! Et je vous ai suivi. Quand à la façon peu civile dont je vous ai ensuite quitté, cela ne prouve qu'une chose, c'est que si nous ne sommes pas, nous autres maquignons, toujours parfaitement élevés, nous connaissons au moins le prix du temps : j'avais affaire ailleurs et je suis parti sans m'inquiéter davantage. Voilà !

— Mais enfin, pourquoi lors de votre arrivée à Penmark avez-vous pris auprès de mon domestique des informations sur mon compte et lui avez-vous donné deux écus ?

— J'ai interrogé votre domestique et je lui ai donné deux écus parce que j'avais, je vous le répète, une affaire à vous proposer et que je désirais mettre le Bas-Breton dans mes intérêts. Les gens de ma profession, — cela est connu, — savent semer pour récolter.

— Et quelle était, je vous prie, cette affaire ?

— La même qui me ramène en ce moment près de vous : voici la chose en deux mots : un voyageur fort riche a vu votre cheval Bijou et m'a chargé de vous l'acheter à tout prix. Combien en voulez-vous ?

— Mon cheval n'est pas à vendre, répondit sèchement de Morvan en se levant de dessus sa chaise bottoise sur laquelle il était assis. Mais le maquignon ne comprit sans doute pas le congé que lui donnait le chevalier, car il ne bougea pas de sa place.

— Tenez, monsieur le chevalier, reprit-il, je veux être franc avec vous ! la personne qui m'a chargé d'obtenir votre cheval ne regardera pas au prix. Il y a matière pour vous et pour moi à un fort bénéfice. Que diable ! les écus ne se trouvent pas sous les pieds des mules ! Les orgueilleux ou les fous refusent seuls les bonnes affaires. Causons peu, mais causons bien. Combien avez-vous payé votre cheval ?

— Quatre cents livres, répondit de Morvan, qui se ravisa en réfléchissant que peut-être bien le hasard lui envoyait une occasion de se rattraper de l'échec Conto.

— Quatre cents livres ! répéta Mathurin avec étonnement. Ma foi, monsieur le chevalier, mon état est de tromper le monde, — c'est bien le moins qu'un maquignon ait le bénéfice de sa réputation. — mais vous me plaisez et je ne veux pas abuser de votre innocence. Votre cheval Bijou vaut huit cents livres comme un écu.

— Me le paieriez-vous cette somme ? demanda de Morvan en jouant une indifférence qu'il était loin d'éprouver, car cette somme de huit cents livres, arrivant si à propos, l'éblouissait.

— Oui et non ! Si vous voulez, je vous compterai six cents livres en espèces sonnantes, et je vous donnerai en plus deux chevaux, non pas bien beaux, mais solides et très capables de supporter la fatigue d'un long voyage.

— J'accepte, répondit Morvan.

C'est un marché conclu ; j'ai votre parole de gentilhomme ?

— Oui, monsieur, je vous la donne.

— Eh bien ! alors, s'écria le maquignon joyeux, je puis bien vous avouer à présent que Bijou ne vaut pas huit cents, mais bien au moins douze cents livres. Vous m'en auriez demandé mille que j'aurais cédé.

— Je suis heureux que vous ayez fait un bon marché, monsieur

— Parbleu ! votre loyauté m'enchante, et il ne sera pas dit que je ne laisserai vaincre en générosité : je vous livrerai le cheval de votre domestique tout harnaché. Monsieur le chevalier, voici vos six cents livres, continua Mathurin en étalant sur la table une ceinture de cuir garnie de pièces d'or et en comptant la somme convenue. Me permettez-vous d'emmener Bijou tout de suite ? Oh ! ne craignez rien, je suis connu à Brest ; demain matin je vous enverrai, au point du jour, les deux chevaux auxquels vous avez droit.

— Emmenez Bijou, monsieur, répondit de Morvan.

Une fois le maquignon parti, le jeune homme laissa éclater toute la joie qu'lui causait la conclusion de cette affaire si heureuse et si inattendue.

Alain, à qui il fit part de cette bonne aubaine, montra plus de scepticisme que son maître.

— Ce maquignon n'est pas le diable, comme je le croyais d'abord, dit-il, car les deux écus qu'il m'a donnés ne se sont pas changés en feuilles ; mais je veux, avant de me réjouir, attendre jusqu'à demain.

Le soupçonneux Bas-Breton fut étonné le lendemain, — et le chevalier partagea son étonnement, — en apercevant dans la cour un cheval réellement magnifique et un vigoureux bidet fort convenablement harnaché, que le maquignon venait d'envoyer.

— Allons, dit le chevalier, qui, après avoir mangé à la hâte un morceau, se mit d'un bond en selle, voilà un heureux début de voyage.

Alain enfourcha fièrement son bidet, et les deux aventuriers, — ce mot doit être pris dans le sens honorable, — se mirent en route.

(A suivre.)